



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 8683

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le manque d'eau potable dans le monde. Selon l'UNICEF, plus d'un million et demi d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année par manque d'eau potable, soit 4 200 enfants par jour. Au total, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, tandis que 2,6 milliards sont dépourvues de tout assainissement de base. Des progrès ont été réalisés, selon l'UNICEF : entre 1990 et 2004, la couverture en eau potable est passée de 78 % à 83 % de la population mondiale, mais en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, le chiffre tombe à 55 (contre 49 % en 1990). Dans le monde, plus de 125 millions d'enfants de moins de cinq ans vivent dans des foyers qui n'ont pas accès à une source améliorée d'eau potable et plus de 280 millions vivent dans des familles sans assainissement correct. L'UNICEF estime que l'ingestion d'eau insalubre, le manque d'eau pour l'hygiène et d'accès à l'assainissement sont à l'origine de 88 % des décès provoqués par des maladies diarrhéiques, soit 1,5 million sur les 1,9 million d'enfants qui succombent chaque année à la diarrhée. Ce chiffre représente à lui seul 18 % du nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans. Le manque d'eau potable est aussi à l'origine de la transmission de maladies infectieuses comme la pneumonie, à l'origine du décès de 2 millions d'enfants chaque année. Selon le rapport, soixante-quinze pays en développement atteindront en 2015 l'objectif de réduction de moitié de la population n'ayant pas accès à l'eau potable, cinq sont en progrès, mais insuffisants, et vingt-trois pays ne sont pas sur la bonne voie. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet, notamment concernant la contribution de la communauté internationale, pour mettre en oeuvre des mesures visant à réaliser d'ici à 2015 l'objectif de l'ONU : réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour une fraction de la population mondiale qui en est actuellement privée constitue le 7e objectif du millénaire (ODM), adopté en 2000. La France, depuis le G 8 d'Evian (2003), fait de ces thèmes l'une de ses priorités de coopération en développement, notamment sur le continent africain. Notre pays veille à rappeler régulièrement ces objectifs sur la scène internationale et les a fait figurer à l'ordre du jour de la conférence de Paris « Citoyens de la Terre » (février 2007). Deux documents d'orientation stratégique (DOS), l'un relatif à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), l'autre relatif à l'assainissement, ont été élaborés et validés afin de servir de cadre à notre action en matière de développement international. La France soutient activement les programmes de coopération autour des bassins transfrontaliers, afin de promouvoir les mécanismes de dialogue et de gestion concertée de la ressource. Notre pays abonde également les mécanismes financiers multilatéraux institués pour faciliter l'accès à l'eau (engagement de 12 MEUR au profit de la Banque africaine de développement qui héberge la facilité africaine de l'eau ; de 40 MEUR en faveur du programme d'accès à l'eau en zone rurale) et la mise en place d'infrastructures (5 MEUR en 2007 en faveur du fonds fiduciaire sur les infrastructures de la Commission européenne). S'agissant des mois à venir, la France prépare activement deux échéances internationales liées à ces objectifs, qui se dérouleront en 2008 : a) l'Année internationale de l'assainissement, décidée par les Nations unies à l'initiative notamment de notre pays, et qui devra donner lieu à des efforts de sensibilisation pour rappeler les ODM fixés dans ce domaine. Dans ce but, les membres du partenariat français pour l'eau (PFE), mis en place après le

forum international de l'eau de Mexico (2006) pour coordonner l'ensemble des acteurs français sur l'eau et l'assainissement à l'international, réfléchissent actuellement à l'organisation d'événements de sensibilisation sur l'assainissement en marge des rendez-vous internationaux (comme lors de la 16e session de la Commission du développement durable des Nations unies prévue en mai 2008, de la conférence régionale africaine « Africasan » organisée par le programme eau et assainissement de la Banque mondiale du 18 au 20 février 2008 à Durban ou/et dans le cadre d'un événement coorganisé par le Japon et la France en juillet 2008) ; b) l'évaluation des avancées des ODM, confiée depuis le sommet de Johannesburg (2002) à la commission du développement durable (CDD) des Nations unies. La France a été chargée de préparer dans le cadre de la 16e réunion de la CDD, du 5 au 16 mai 2008, un bilan à mi-parcours des avancées réalisées sur les sujets de l'eau et de l'assainissement depuis la CDD 13 (2005). À cette fin, la France procède à une consultation de ses partenaires européens sur la base d'un questionnaire afin de dresser une cartographie de l'aide européenne en matière d'eau, qui pourra servir de base à un recensement des efforts déjà accomplis et d'estimation des mesures les plus urgentes restant à réaliser.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8683

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6615

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 44